



AGGLO
Compte rendu du bureau
du 8 septembre 2011

LE PRÉSIDENT

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille onze, le 08 septembre, à 17 heures 30, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni Salle 004 - Espace Saint-Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Président

Date de la convocation du Bureau : 01/09/2011

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Michèle FOULIARD
BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHANTEAU : M. Jean-Pierre LEIZOUR
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Pierre BAUCHET
INGRE : M. Christian DUMAS
MARDIE : M. Pierre CHARRON
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAULT
ORLEANS : Mme Isabelle BARANGER, Mme Muriel CHERADAME, Mme Anne D'AUX, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Michel MARTIN
ORMES : M. Alain TOUCHARD
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Christian OLIVE
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Jackie ZINSIUS
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN
SARAN : M. Roger RUFFIER
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

COMBLEUX : M. Jacques BIE donne pouvoir à Mme Nicole WOJCIK
OLIVET : M. Hugues SAURY donne pouvoir à M. Christian OLIVE
ORLEANS : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Michel MARTIN, M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ORLEANS : Mme Béatrice BARRUEL
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU

M. Roger RUFFIER remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 29
Nombre de délégués en exercice 29
Quorum 15



Les délibérations suivantes ont été adoptées :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 7 juillet 2011

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 7 juillet 2011.

ASSAINISSEMENT

ASS 01 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle - rue Claude Chappe - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle pour les ouvrages situés rue Claude Chappe.

COHESION SOCIALE

CS 01 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Olivet (ZAC du Larry – îlot N) - Construction de 4 logements locatifs sociaux PLS collectifs - Octroi de 4 agréments à Exéo Promotion.

Question retirée de l'ordre du jour

CS 02 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (56 rue du Général de Gaulle) - Construction de 5 logements locatifs sociaux PLS collectifs - Octroi de 5 agréments à Exéo Promotion.

Question retirée de l'ordre du jour

CS 03 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Olivet (Rues Marcel Belot et Paulin Labarre - Terrasses Saint Martin) - Construction de 4 logements locatifs sociaux PLS collectifs - Octroi de 4 agréments PLS à LogemLoiret.

Le bureau a approuvé l'octroi de 4 agréments pour 1 prêt PLS pour permettre la construction de 4 logements collectifs situés entre les rues Marcel Belot et Paulin Labarre à Olivet.

CS 04 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Ormes (ZAC des Forges) - Construction de 3 logements locatifs sociaux PLS individuel - Octroi de 3 agréments PLS et d'une subvention à LogemLoiret.

Le bureau a approuvé l'octroi de 3 agréments pour 1 prêt PLS pour permettre la construction de 3 logements individuels situés ZAC des Forges à Ormes, ainsi que l'attribution d'une subvention PLS de 5 550 € au titre de la Communauté d'agglomération à LogemLoiret sur une assiette prévisionnelle d'opération de 421 774,04 € TTC pour permettre la construction de 3 logements PLS situés ZAC des Forges, à Ormes et a approuvé la convention de subvention à passer avec LogemLoiret.



CS 05 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Orléans (ZAC de la Fontaine - îlot D) - Construction de 16 logements locatifs sociaux PLS collectifs - Octroi de 16 agréments à la SNI Grand Ouest.

Le bureau a approuvé l'octroi de 16 agréments pour 1 prêt PLS à la SNI Grand Ouest, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 16 logements collectifs situés dans la ZAC de la Fontaine, îlot D, à Orléans.

CS 06 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (Rue des Anguignis) - Construction de 18 logements locatifs sociaux PLUS ANRU individuels - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec les Résidences de l'Orléanais.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention de 43 200 € au titre de la Communauté d'agglomération aux Résidences de l'Orléanais sur une assiette prévisionnelle d'opération de 2 649 968 € TTC pour permettre la construction de 18 logements PLUS ANRU situés rue des Anguignis à Saint-Jean-le-Blanc et a approuvé la convention de subvention à passer avec les Résidences de l'Orléanais.

CS 07 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Jean-de-Braye (Le Vivien) - Construction de 16 logements locatifs sociaux PLUS collectifs - Attribution de deux subventions - Modification de la répartition financière - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin.

Le bureau a annulé la délibération n° 3 139 du Bureau du 7 juillet 2011 et la remplacée par la présente, a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 14 400 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLUS de 20 494 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin sur une assiette prévisionnelle d'opération de 2 006 521 € TTC pour permettre la construction de 16 logements PLUS situés dans le programme « Le Vivien » à Saint-Jean-de-Braye et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin.

CS 08 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (Les Résidences du Parc) - Reconstitution de l'offre démolie sur le quartier des Epicéas - Construction de 2 logements locatifs sociaux PLAI collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 24 000 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLAI de 10 680 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Bâtir Centre sur une assiette prévisionnelle d'opération de 268 135 € TTC pour permettre la construction de 2 logements PLAI situés rue Cour Charette, dans la résidence « Résidences du parc » à Saint-Jean-le-Blanc et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

CS 09 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (Les Résidences du Parc) - Reconstitution de l'offre démolie sur le quartier des Epicéas - Construction de 9 logements locatifs sociaux PLUS collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 8 100 € au titre de l'Etat ainsi qu'une subvention PLUS de 10 159 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Bâtir Centre sur une assiette prévisionnelle d'opération de 987 784 € TTC pour permettre la construction de 9 logements PLUS situés rue Cour Charette, dans la résidence « Résidences du parc » à Saint-Jean-le-Blanc et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

CS 10 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-de-Braye (ZAC du Hameau) - Construction de 20 logements sociaux PLUS collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM France Loire.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 18 000 € au titre de l'Etat à la SA HLM France Loire sous réserve de l'obtention par l'avenant de fin de gestion des crédits délégués nécessaires ainsi qu'une subvention PLUS de 24 948 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 2 940 754,67 € TTC pour permettre la construction de 20 logements PLUS situés ZAC du Hameau à Saint-Jean-de-Braye et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM France Loire.



CS 11 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-de-Braye (ZAC du Hameau) - Construction de 9 logements sociaux PLAI collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM France Loire.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 108 000 € au titre de l'Etat à la SA HLM France Loire sous réserve de l'obtention par l'avenant de fin de gestion des crédits délégués nécessaires ainsi qu'une subvention PLAI de 48 060 € au titre de la Communauté d'agglomération sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 218 245,33 € TTC pour permettre la construction de 9 logements PLAI situés ZAC du Hameau à Saint-Jean-de-Braye et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM France Loire.

CS 12 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Orléans (ZAC du Clos de la Fontaine) - Construction de 9 logements locatifs sociaux PLAI collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

Question retirée de l'ordre du jour

CS 13 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Orléans (ZAC du Clos de la Fontaine) - Construction de 32 logements locatifs sociaux PLUS collectifs - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Bâtir Centre.

Question retirée de l'ordre du jour

DEP 01 - Déplacements- CLEO Liaison Est Ouest - Dispositif d'indemnisation des professionnels riverains - Prêt bonifié - Remboursement d'intérêts d'emprunt.

Le bureau a autorisé le paiement des intérêts d'emprunt contracté par Net Pressing et ce dans le cadre du dispositif approuvé par délibération n° 2613 du conseil de communauté du 8 juillet 2010 et n°4043 du conseil de communauté du 14 décembre 2010.

INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Commune d'Orléans - Doublement de l'avenue des Droits de l'Homme et élargissement de la bretelle nord d'accès au giratoire de la Fosse Bénate - Marché public de maîtrise d'œuvre n° 2011-02 passé avec la société INCA - réévaluation du montant de rémunération - approbation d'un avenant n° 1.

Le bureau a arrêté le montant du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à la somme de 45 916, 76€ HT soit 54 916, 45€ TTC, calculé dans le respect des termes du marché initial attribué au Bureau d'études INCA, au taux de rémunération conservé de 4,10% et a approuvé l'avenant n° 1 au marché.

Fait à Orléans, le 9 SEP. 2011

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles-Eric LEMAIGNEN